

# COMMUNE DE CHASSIERS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 mars 2022

**Présents** : Madame Hélène MOUTERDE - Monsieur Christian HERNANDEZ - Monsieur Nicolas CHARRIER - Madame Dominique MOLLEN - Monsieur Amaël RAPHANEAU - Monsieur Alain FERRIER - Madame - Monsieur Guillaume SUERINCK - Monsieur Wilfrid KOB - Madame Murielle COURTHIAL - Madame Muriel PAOLI Monsieur Jean-Marie KNOCKAERT **Absentes excusées** : Malika HARDOUZ - Madame Marie MONTARDRE - **Absents** : Madame Sabine AUDREN - Monsieur Franck BASTIEN - **Invitée** : Laurie NICOLAS - **Secrétaire de séance** : Madame Dominique MOLLEN - **Début du conseil municipal à 20 h** - **Fin de séance à 21 h 30**

La collectivité a fait appel à Laurie NICOLAS, étudiante à l'université de GRENOBLE, dont l'antenne est à MIRABEL (Domaine Olivier de Serres). Dans le cadre de sa licence Guide Conférencière, elle doit effectuer un stage obligatoire de 12 semaines. Elle a donc été choisie comme stagiaire afin de réaliser un inventaire du patrimoine de la commune de Chassiers pour la période de janvier à mai 2022. Depuis le début de son stage, Laurie NICOLAS inventorie le petit patrimoine bâti (les croix, les fouloirs rupestres, les chapelles, les bassins, les béalières) le patrimoine industriel (les moulins, filatures), et le patrimoine immatériel (la vie du village, les traditions, les coutumes, les événements, le monde agricole...). Elle a contacté des chassiéroises et chassiérois pour recueillir leur parole et des personnes ressources. Elle a aussi participé à des réunions avec l'Office du Tourisme du Val de Ligne. La finalité de son stage est de donner des pistes à la municipalité et aux élus afin de recréer une cohésion sociale, une idée du « mieux vivre ensemble ». Son travail pourra, elle l'espère, permettre au village de mieux valoriser son patrimoine et de maintenir le label « village de caractère », lancer des nouvelles idées... La dernière semaine de son stage, Laurie NICOLAS se propose d'organiser

- le remontage de la croix des Flachères (date à confirmer),
- deux conférences le **jeudi 19 mai** à 14h salle de la Castagnade et le **vendredi 20 mai** à 20h à la salle des fêtes (dates à confirmer).

A l'issue de ce stage, un dossier d'inventaire en format papier sera consultable en mairie ainsi qu'une version numérique, une carte interactive, un dossier de toutes les archives récoltées, un album photos.

### **1 - DELIBERATION AUTORISANT MADAME LE MAIRE A SIGNER LE LOT 01 « RENOUVELLEMENT DES RESEAUX HUMIDES »**

: Dans le cadre du réaménagement du cœur du village : place des Magnans, rue la Grand Font et Rue Chalendar, à l'unanimité, Madame le maire est autorisée à signer soit pour le lot 01 : « renouvellement des réseaux humides préalablement aux travaux d'aménagement », l'entreprise retenue est SAS AUDOUARD ET FILS à LAVILLEDIEU. Le montant du marché s'élève à 543 335 € H.T. soit 652 002 € TTC. Les Crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022.

### **2 - FINANCES : PAIEMENT DES FACTURES EN INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2022**

: A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à payer des factures avant le vote du budget 2022 (programmes Opération 571 : Achats divers mobiliers - Opération 661 : Travaux de voirie - Opération 921 : travaux toiture Eglise et dévégétalisation)

### **3 - ECOLE : INTERVENTIONS MUSICALES**

: A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de reconduire cette activité de sensibilisation aux pratiques musicales pour l'année scolaire 2022-2023, aux conditions évoquées ci-dessus. La somme de 2 920 € sera inscrite sur le budget primitif 2022 .

### **4 - ACCOMPAGNEMENT ICI C LOCAL MARCHÉ ESTIVAL**

: A ce jour, une réflexion est menée par la municipalité pour tenter de structurer ce marché et ainsi de le dynamiser, et éventuellement trouver un soutien auprès de la communauté de Communes du Val de Ligne. Aussi, il est proposé à la commune de candidater auprès du dispositif **ICI C LOCAL** (Innovation pour la Coopération et l'Information en Circuit Local). Ce label a pour but de promouvoir les produits alimentaires ardéchois et de favoriser les circuits courts. A l'unanimité, le conseil municipal sollicite un appel à candidature auprès de la Communauté de communes du Val de Ligne pour l'accompagnement dans le dispositif Ici C Local pour le marché estival de CHASSIERS.

### **5 - SIGNATURE DE L'ACTE AVEC LES CONSORTS TERRISSE**

: A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'achat de terrain aux consorts TERRISSE et autorise le Premier Adjoint, Christian HERNANDEZ à signer l'acte notarié.